



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

régime social des indépendants

Question écrite n° 101574

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur une proposition faite par le conseil d'administration national du régime social des indépendants (RSI). En effet, le RSI a pour mission d'assurer la protection sociale des chefs d'entreprise indépendants et artisans, des commerçants et des professionnels libéraux. Le décret n° 2016-171 du 18 février 2016 a diminué le nombre total d'administrateurs. Or les administrateurs actuels du RSI considèrent que les élus assument un rôle important notamment en matière d'action sanitaire et sociale. Ils proposent la création d'un « référent territorial » qui accompagnerait les administrateurs élus. Celui-ci, désigné par le conseil d'administration nouvellement élu de la caisse régionale, agirait à l'échelle départementale. Il constituerait un relais en coordination avec le Président de la caisse qui harmoniserait les actions à mener dans le cadre d'une incidence budgétaire maîtrisée. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle suite le Gouvernement entend donner à cette proposition.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101574

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 décembre 2016](#), page 10455

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)